

CHARTRE « À Nous l'Énergie ! » *renouvelable et solidaire*

Adoption : 20 janvier 2017

Voici les éléments indissociables qui rassemblent les signataires de la présente Charte à laquelle adhère l'association « À Nous l'Énergie ! » *renouvelable et solidaire* :

UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité; et, pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégralement basée sur les *énergies renouvelables*, supprimant notre dépendance aux énergies fossiles dont le nucléaire :
dans le respect des équilibres écologiques et de la préservation des ressources naturelles,
dans une société apaisée et conviviale,
dans le cadre d'un développement harmonieux des territoires par une décentralisation des sources de production.
Elle est également celle d'une participation libre de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bienfaits : entre les générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable service citoyen d'intérêt général permettant l'accès de l'énergie à tous sur le territoire concerné, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale notamment envers les populations des pays les plus démunis.

DES ENGAGEMENTS

La mise en œuvre de cette vision implique des engagements forts par rapport aux modèles et pratiques actuels. Ces engagements définissent l'éthique globale de la présente Charte, et des outils, actions et projets qui en découlent.

Engagement écologique

En agissant en faveur de la protection de l'environnement, du niveau planétaire (lutte contre les changements climatiques, l'érosion de la biodiversité, les pollutions, y compris radioactives) jusqu'au niveau le plus local (usage des sols et des rivières, bruit, paysages, ...).

Engagement économique

En contribuant au développement du secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, créateur de valeur et de richesses au sein des territoires ;
En offrant des opportunités d'activités économiques non délocalisables ;
En optimisant sur le long terme le coût d'approvisionnement en énergie par l'autonomie énergétique et les circuits courts de distribution ;
En s'interdisant la recherche exclusive de lucrativité et en bannissant toute pratique spéculative ;
En s'engageant à soutenir l'émergence de projets citoyens, mettre en œuvre des actions pédagogiques, soutenir des actions de solidarité énergétique.

Engagement social

Afin de permettre à tous un accès aux services énergétiques :
En respectant l'harmonie sociale sur le territoire.
En luttant contre la précarité énergétique par l'incitation et l'action en faveur de la maîtrise de l'énergie.
En développant un approvisionnement indépendant des risques géopolitiques et des crises macro-économiques.
En contribuant en toute transparence à un juste prix de l'énergie produite dans les projets.

Engagement démocratique

En choisissant et en faisant vivre dès la conception des projets, des modes de gouvernance transparents et clairs, alliant démocratie, responsabilité et efficacité des prises de décision, inspirés par les principes de l'entrepreneuriat coopératif.
En privilégiant une gouvernance locale participative et autonome des projets notamment à travers le partenariat avec les associations et collectivités locales ;
En s'inscrivant dans une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie.

UNE MISSION

La mission que les signataires de la présente Charte s'assignent dans ce cadre est de permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, par l'émergence dans les territoires de PROJETS CITOYENS.

DES MOYENS

A l'instar de réalisations abouties sur plusieurs territoires en France, il s'agit de :
créer des sociétés de production ciblées sur un territoire. Leur forme juridique devra être compatible avec l'accueil au capital de collectivités locales ; il s'agit des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif) ou bien des SAS (sociétés par actions simplifiées).
mobiliser des citoyens en Charente-Maritime afin de participer majoritairement au capital de ces sociétés de productions d'énergies d'origines renouvelables.
complémentairement, réinvestir une grande partie des bénéfices de ces sociétés par des travaux permettant de générer des économies d'énergie sur le territoire, voire même sur les bâtiments d'implantation des unités de production,
vendre l'énergie produite prioritairement à des coopératives similaire au réseau des Enercoop, afin de garantir leur fourniture exclusive d'origine renouvelable.
assurer des liens entre l'association « **À Nous l'Énergie !** » *renouvelable et solidaire* et les sociétés de production afin de financer le travail d'animation et de promotion.
contribuer à la synergie entre les collectivités locales et les sociétés de production
s'engager résolument dans une boucle vertueuse dans l'esprit du scénario « négawatt ».
donner plus de pouvoir aux choix citoyens par un placement de l'épargne de chacun et des collectivités.

PROJET CITOYEN

Chaque projet doit s'inscrire dans la cohérence d'une approche globale intégrant :
Un bilan énergétique très favorable ;
Le respect de l'environnement et des populations ;
Le souci des retombées économiques locales.

Un projet est qualifié *citoyen* selon les critères suivants :

Ancrage local :

La société qui exploite le projet est contrôlée par des particuliers (et leurs groupements), des collectivités territoriales et des fonds participatifs. Cela se traduit par leur participation majoritaire au capital et/ou par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée. On vise la création de circuits courts entre producteurs et consommateurs pour une prise de conscience du lien entre les besoins et les moyens de production.

Finalité non spéculative :

Les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité. On vise une éthique de l'économie sociale et solidaire*, permettant un accès à l'énergie à un prix juste et transparent.

Gouvernance :

Le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de préférence de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien de la finalité du projet dans le temps. La gouvernance choisie doit permettre un contrôle des prix de production par la communauté et la transparence totale sur le fonctionnement et les aspects financiers.

Environnement :

Limitier les impacts environnementaux, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

Le respect de l'esprit de la charte guidera le choix des partenaires à l'élaboration et à la réalisation des projets.

**Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que finalité de profit; autonomie de gestion ; processus de décision démocratique; primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.*